



**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE POUR LA PROMOTION
DES PME ET D'INVESTISSEMENT DANS
LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
(CEEAC)**

**QUI A EU LIEU
DU 31 JUILLET au 03 AOÛT 2018
À DOUALA AU CAMEROUN**

1

DÉCLARATION DE DOUALA 2018

*Conclusion de la Conférence Internationale pour la promotion
des PME et des investissements dans la CEEAC*

2

CONVENTION DE PARTENARIAT (CODECAM – CEEAC)

3

CONVENTION DE PARTENARIAT (CODECAM – ONAPET)

4

PROCHAINS EVENEMENTS

5

QUELQUES PHOTOS

DÉCLARATION DE DOUALA 2018

Nous, Participant à la *Conférence internationale pour la promotion des PME et des investissements dans la CEEAC* », organisé par le **Comité de Développement du Cameroun** en abrégé CODECAM à l'hôtel Prince de Galles de **Douala du 31 au 01 août 2018** en partenariat avec la **Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale** (CEEAC).

Considérant les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies pour l'accompagnement des efforts de développement et de la croissance des économies des pays pauvres et sous-développés, en quête de développement ;

Considérant l'Agenda 2013-2063 de l'Union Africaine pour relever le standard de vie des populations Africaines, au même niveau que les autres Régions du Monde ;

Considérant la vision 2025 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) dans le domaine macroéconomique qui retient la nécessité de modifier progressivement, par une politique commerciale ambitieuse, la structure des économies nationales de la sous-région qui doivent être basées sur une intégration sous régionale et régionale plus vigoureuse ainsi que sur l'insertion dans les marchés mondiaux ;

Considérant le **Programme Régional pour l'Amélioration du Climat des Affaires en Afrique Centrale** (*PRACAAC*)

Considérant la volonté du Comité de Développement du Cameroun (CODECAM) de participer activement pour l'atteinte de ces objectifs et programmes ;

Considérant la jeunesse comme fer de lance du secteur privé dans la CEEAC.

Prenant en compte que le développement économique de la CEEAC dépend largement de sa capacité à créer des richesses pour satisfaire les besoins au niveau interne, régional et international ;

Prenant en compte que ce développement passera par la promotion des PME, une bonne formation de la jeunesse, à l'entrepreneuriat l'agricole ;

Conscients des potentialités multiformes aussi bien en expertise qu'en moyens technologiques et de réseautage dont dispose le CODECAM et ses partenaires;

Considérant la capacité du Comité de Développement du Cameroun à mobiliser les investisseurs européens, étrangers et de la diaspora de la CEEAC ;

Considérant l'agriculture comme levier pour la vision 2025 de la CEEAC ;

Sachant en effet le rôle important que peut jouer le Comité de Développement du Cameroun et ses partenaires en général, dans le passage à l'agriculture de 2^{ème} génération notamment au niveau financier, de la technicité, de la formation et de la commercialisation en particulier ;

Sachant en effet la capacité du CODECAM et ses partenaires à former, à transférer la technologie et à rendre autonome les agriculteurs dans différentes pays de la CEEAC ;

Se félicitant des bonnes dispositions de la CEEAC à créer progressivement les conditions pour un investissement du CODECAM à la hauteur de son potentiel et des enjeux liés à la croissance économique;

Affirmons sans réserve notre indéfectible attachement aux institutions de la CEEAC ;

Réaffirmons solennellement dans ce cadre la ferme volonté du CODECAM à participer activement à la réalisation des objectifs poursuivis par la vision 2025 de la CEEAC ;

Comité de Développement du Cameroun(CODECAM) - **Cameroon Development Committee** (CAMDECO)

Siège social: Yaoundé - BP: 3357 Yaoundé - Cameroun - **Tél:** +237 673 81 13 57 /

E-mail : info@codecam.be - **Website :** www.codecam.be - www.youtube.com/cdckortrijk

Bureau Union Européenne : Burg. Mayeurlaan 82 B.11 8500 Kortrijk -Belgique Tél : +32 471 75 70 95

Info Bancaire: **IBAN 1:** CM21 10005 00033 04311291001 11 -**SWIFT:** CCEI CMCX (Afriland First Bank-Cam)

IBAN 2: BE64 7380 2974 3252 **BIC:** KREDBEBB (KBC Bank - Belgique, Union Européenne)

Soutenons la mise en œuvre du Programme Régional pour l'Amélioration du Climat des Affaires en Afrique Centrale (PRACAAC)

Marquons notre pleine et entière disponibilité à apporter toute la contribution possible au programme visant la promotion des PME et des investissements dans la CEEAC

Sollicitons et espérons vivement à cet égard la mise en œuvre des mesures de facilitation des activités sur le plan économique et financier du CODECAM ainsi qu'aux initiatives qui seront entreprises en vue de soutenir la CEEAC dans ses actions de développement

Exhortons les partenaires stratégiques nationaux et internationaux, le secteur privé ainsi que les organisations internationales, à appuyer les initiatives inhérentes à la mise en œuvre de la participation du CODECAM au développement de la Communauté CEEAC.

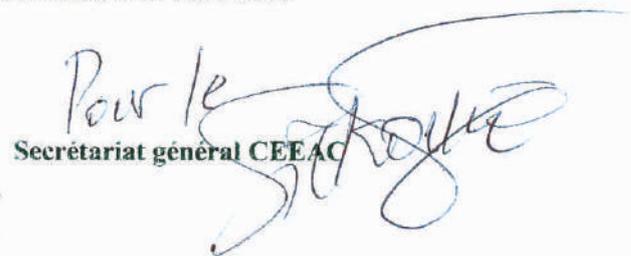
Convenons de tenir à intervalle régulier deux Forums économique par an : une mission économique de la CEEAC vers Bruxelles et une Conférence internationale pour la promotion des PME et des investissements dans la CEEAC pour la dynamisation du climat des affaires.



PCA CODECAM

Fait à Douala le 01 août 2018

Pour le
Secrétariat général CEEAC



	
<p>Comité de Développement du Cameroun (CO.DE.CAM.) Cameroon Development Committee (CAM.DE.CO) Cameroun: N 00000917/RDA/J06/BAPP U.E / Belgique: BE 0 823 249 391</p>	<p>Le Secrétariat Général de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC),</p>

CONVENTION DE PARTENARIAT N° 003/2018

ENTRE

L'Association (ASBL ou l'ONG) Comité de Développement du Cameroun, dénommé **CODECAM**, représentée par **Monsieur Victor KAKMENI, Président du Conseil d'Administration**,

D'une part.

ET

Le Secrétariat Général de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), représenté par S.E. **Monsieur Ahmad ALLAM-MI, Ambassadeur**,

D'autre part,

*Sur le renforcement des capacités des organisations intermédiaires et dirigeants des PME, la recherche des financements extérieurs, la mobilisation des investisseurs étrangers en faveur du développement de la CEEAC et l'organisation de la foire économique CEEAC-Union Européenne- CEEAC en deux actes désignés par la mission économique CEEAC à Bruxelles capitale de l'UE et réciproque la Conférence internationale pour la promotion des PME et des investissements dans la CEEAC qui permettront aux entreprises de la CEEAC de s'ouvrir à l'internationale afin de nouer les partenariats interentreprises qui faciliteront la mise en œuvre du **Programme Régional pour l'Amélioration du Climat des Affaires en Afrique Centrale (PRACAAC)** en vue de l'atteinte de la vision « CEEAC 2025 ».*

PREAMBULE

- 1- **Considérant les Objectifs de Développement Durable (ODD)** des Nations Unies pour l'accompagnement des efforts de développement et de la croissance des économies des pays pauvres et sous-développés, en quête de développement;
- 2- **Considérant l'Agenda 2013-2063 de l'Union Africaine** pour relever le standard de vie des populations Africaines, au même niveau que les autres Régions du Monde;
- 3- **Considérant la vision 2025 de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)**
- 4- **Considérant le Programme Régional pour l'Amélioration du Climat des Affaires en Afrique Centrale (PRACAAC)**
- 5- **Considérant les objectifs du Comité de Développement du Cameroun (CODECAM)** et sa volonté d'accompagner les États dans leurs missions, relatives au développement et à l'innovation de la CEEAC pour sa modernisation par l'investissement et l'industrialisation par la mobilisation des finances extérieurs suivis des transferts de la technologie et du savoir-faire afin de mieux combattre efficacement la pauvreté, le chômage des jeunes dans la Communauté à travers les projets socio-économique durable, via l'implantation des **villages agricoles** dans différents États avec des unités de transformation des matières premières, l'autonomisation des agriculteurs locaux et la commercialisation des produits agroalimentaires au niveau sous régionale, régionale et international compte tenu de la mondialisation;
- 6- **Considérant** les capacités techniques, opérationnelles, expérimentales, réseautage du CODECAM et ses partenaires belges, européens et étrangers pour la mobilisation des finances extérieurs, des investisseurs, de la diaspora et la mise en œuvre de ces projets agricoles, agroalimentaires, énergies renouvelable, sanitaire, formations professionnelles en fonction de l'évolution de la technologie, renforcement de capacités et la commercialisation des produits agroalimentaires en Europe ;

Les deux parties « **CODECAM** » et « **CEEAC** » conviennent de ce qui suit :

Article 1^{er} : De l'objet de la Convention de Partenariat (CP)

Le CODECAM et CEEAC, se consentent sur le renforcement des Capacités des OI et PME, la recherche des financements extérieurs, la mobilisation des investisseurs étrangers en faveur du développement de la CEEAC et l'organisation de la mission économique CEEAC-Union Européenne- CEEAC.

Article 2^{ème} : Du but de la Convention de Partenariat (CP)

Le CODECAM, après l'expérience des éditions de Missions économiques de la CEEAC à Bruxelles, entend pérenniser ces rendez-vous économiques et d'affaires comme plate-forme de coopération, d'échanges d'expériences, du savoir-faire, des produits à travers la promotion des PME et des investissements dans la CEEAC pour faciliter la mise en œuvre **Programme Régional pour l'Amélioration du Climat des Affaires en Afrique Centrale (PRACAAC)** pour l'atteinte de la vision « **CEEAC 2025** » compte tenu de la mondialisation

A cet effet, il rassemble les Gouvernements, opérateurs économiques, porteurs de projets et promoteurs de PME/PMI.

Article 3^{ème} : Des engagements du CODECAM

Le Comité de Développement du Cameroun s'engage à:

- Rechercher des financements extérieurs pour les projets publics et privés dans la **CEEAC**;
- Mobiliser les investisseurs belges, européens et étrangers vers la **CEEAC** ;
- **Vulgariser la vision 2025 de la CEEAC** ;
- Promouvoir l'image de marque de la **CEEAC** à l'étranger ;
- Mettre en place une banque de données des entreprises de la **CEEAC** à la disposition des entreprises de l'Union Européenne, et vice versa ;
- Mettre en place une banque de données de projets de la **CEEAC** à la disposition des investisseurs belges, européens et étrangers,
- De proposer des mesures susceptibles d'attirer les investisseurs belges, européens et étrangers dans la CEEAC ainsi que celles susceptibles d'améliorer la mise en œuvre des codes sectoriels,
- Organiser chaque année une Mission économique **de la CEEAC vers Bruxelles** et une conférence internationale pour la promotion PME et des investissements dans la **CEEAC**
- Mobiliser et sensibiliser, les milieux d'affaires, les investisseurs et porteurs de savoir-faire et de la technologie, pour promouvoir le transfert de compétences et les innovations dont la **CEEAC** a besoin.
- Mobiliser la diaspora de la CEEAC pour l'investissement dans la Communauté.

Article 4^{ème}: Les engagements de la CEEAC

La CEEAC s'engage à :

- Mobiliser et sensibiliser les autorités publiques, les milieux d'affaires et porteurs des projets dans le cadre de missions économiques et Conférences.
- Mettre à la disposition du CODECAM, une banque de données des produits des PME de la **CEEAC** exportables pour la recherche des importateurs belges, européens et étrangers
- Mettre à la disposition du CODECAM des différents projets des marchés publics pour la promotion et la recherche de financement en Belgique, dans l'UE et à l'étrangers ;
- Faire une large campagne de communication pour la préparation et la réussite de ces foires économiques dans la **CEEAC**, afin de toucher massivement les acteurs du développement local et rural, les opérateurs économiques et d'encadrement de la jeunesse
- Accompagner CODECAM dans l'organisation de ces missions économiques et Conférences et pour la mise en œuvre des projets et centres de formations.

Article 5^{ème}: De l'organisation des missions économiques

- Le CODECAM joue le rôle d'interface entre les décideurs, choisit les thématiques, en fonction des priorités actualisées et de l'actualité économique internationale ;
- Le CODECAM accompagne les participants dans toutes les procédures et démarches, choisit les sites et les installations des déroulements des événements ;
- La **CEEAC** appuie ces efforts à chaque fois que le CODECAM exprime le besoin;

Article 6^{ème}: De la participation

- La CEEAC et CODECAM veillent à la sélection des participants, des structures et des projets, conformément aux normes et attentes prédéfinies,
- Le CODECAM et CEEAC s'assurent que les participants possèdent déjà des structures opérationnelles, qui n'ont besoin que d'être viabilisées ou de croître techniquement, financièrement ou en appui conseil

Article 7^{ème}: Du règlement des conflits

- Les parties procèdent par des voies de négociation à l'amiable. Au cas échéant, on peut faire recours aux médiations.
- Mais en cas de manquements graves, et après l'épuisement des voies sus-évoquées, l'une des parties peut faire recours aux tribunaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 8^{ème}: De la durée de la CP.

- La présente Convention de Partenariat a une durée de 5 ans. Il peut être renouvelé par tacite reconduction, au cas où les deux parties n'ont pas d'objection à cela.

Article 9^{ème}: Des amendements et Avenants.

- En cas d'erreur d'appréciation ou des évolutions économiques, politiques ou diplomatiques, non conformes à l'application des articles de cette CP. Des amendements peuvent y être proposés lors de la reconduction de la CP, c'est-à-dire tous les cinq ans.
- Des Avenants peuvent être adoptés comme des annexes à cette CP.

Article 10^{ème}: De l'entrée en vigueur.

La présente Convention de Partenariat entrera en vigueur dès la date de sa signature par les parties prenantes.

Article 11^{ème} : De la domiciliation des parties

Pour toutes correspondances, requête, ou communication de documents relatives à la présente convention, les parties élisent domicile à:

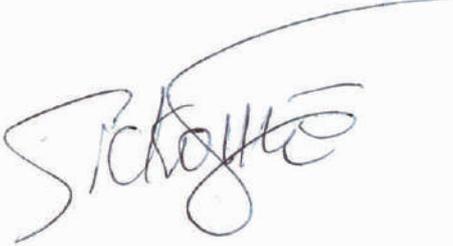
Pour
le **Comité de Développement
du Cameroun (CODECAM)**

Pour **Le Secrétariat Général** de la
Communauté Économique des États de
l'Afrique Centrale (CEEAC)

BP 3357 Yaoundé – Cameroun
Tél : 673 81 13 57 / 6 98 98 70 61
E-mail: info@codecam.be
Site web : www.codecam.be

Haut de Guégué BP 2112 Libreville-
Gabon
Tél +241 01 44 47 31 /+241 01 44 47 32
E-mail : contact@ceeac-eccas.org

Fait à Douala au Cameroun le **01 août 2018**

<p>Pour le Comité de Développement du Cameroun (CODECAM),</p>  <p>Monsieur Victor KAKMENI Président du Conseil d'Administration</p>	<p>Pour Le Secrétariat Général de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), représenté par</p>  <p>Madame Léa Elisabeth CROZON-CAZIN ép. SICKOUT, Expert en Promotion du Commerce et Secteur Privé,</p>
--	---

	
<p>Comité de Développement du Cameroun (CO.DE.CAM.) Cameroon Development Committee (CAM.DE.CO) Cameroun: N 00000917/RDA/J06/BAPP U.E. / Belgique BE 0 823 249 391</p>	<p>L'Organisation National Patronale des Entreprises du Tchad (ONAPET) autorisée sous le N° 07/PR/PM/MATGL/SE/RLOC/DN/SG/2016</p>

CONVENTION DE PARTENARIAT N° 005/2018

ENTRE

L'Organisation, Comité de Développement du Cameroun, dénommé **CODECAM**, représentée par **Monsieur Victor KAKMENI, Président du Conseil d'Administration,**
D'une part.

ET

L'Organisation National Patronale des Entreprises du Tchad dénommé **ONAPET**, représentée par **Monsieur Josué MADJITLOUM, Président du Conseil d'Administration,**

D'autre part,

*Sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat au Tchad, la formation professionnelle, le coaching d'affaires et le renforcement des capacités des dirigeants des PME tchadiens, la recherche des financements extérieurs, la mobilisation des investisseurs étrangers en faveur du développement du Tchad et l'organisation des foires économiques CEEAC-Union Européenne- CEEAC en deux actes désignés par la mission économique CEEAC à Bruxelles capitale de l'UE et réciproque la Conférence internationale pour la promotion des PME et des investissements dans la CEEAC et Cameroun-Tchad-Cameroun qui permettront aux entreprises tchadiennes et camerounaises de s'ouvrir à l'internationale afin de nouer les partenariats interentreprises qui faciliteront la mise en œuvre du **Programme Régional pour l'Amélioration du Climat des Affaires en Afrique Centrale (PRACAAC)** en vue de l'atteinte de la vision « CEEAC 2025 ».*

PREAMBULE

- 1- **Considérant les Objectifs de Développement Durable (ODD)** des Nations Unies pour l'accompagnement des efforts de développement et de la croissance des économies des pays pauvres et sous-développés, en quête de développement;
- 2- **Considérant l'Agenda 2013-2063 de l'Union Africaine** pour relever le standard de vie des populations Africaines, au même niveau que les autres Régions du Monde;
- 3- **Considérant la vision 2025 de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)**
- 4- **Considérant le Programme Régional pour l'Amélioration du Climat des Affaires en Afrique Centrale (PRACAAC)**
- 5- **Considérant les objectifs du Comité de Développement du Cameroun (CODECAM)** et sa volonté d'accompagner les États dans leurs missions, relatives au développement et à l'innovation de la CEEAC pour sa modernisation par l'investissement et l'industrialisation par la mobilisation des finances extérieurs suivis des transferts de la technologie et du savoir-faire afin de mieux combattre efficacement la pauvreté, le chômage des jeunes dans la Communauté à travers les projets socio-économique durable, via l'implantation des **villages agricoles** dans différents États avec des unités de transformation des matières premières, l'autonomisation des agriculteurs locaux et la commercialisation des produits agroalimentaires au niveau sous régionale, régionale et international compte tenu de la mondialisation;
- 6- **Considérant** les capacités techniques, opérationnelles, expérimentales, réseautage du CODECAM et ses partenaires belges, européens et étrangers pour la mobilisation des finances extérieurs, des investisseurs, de la diaspora et la mise en œuvre de ces projets agricoles, agroalimentaires, énergies renouvelable, sanitaire, formations professionnelles en fonction de l'évolution de la technologie, renforcement de capacités et la commercialisation des produits agroalimentaires;
- 7- **Considérant les missions de l'Organisation National Patronale des Entreprises du Tchad (ONAPET)** de Promouvoir l'entrepreneuriat, encourager la création des richesses, accompagner les projets d'affaires et/ou d'investissement de ses membres et soutenir les partenariats nationaux et internationaux ;

Les deux parties « **CODECAM** » et « **ONAPET** » conviennent de ce qui suit :

Article 1^{er} : De l'objet de la Convention de Partenariat (CP)

Le **CODECAM** et **ONAPET**, se consentent sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat au Tchad, la formation professionnelle, le coaching d'affaires, le renforcement des capacités des dirigeants des PME, la recherche des financements extérieurs, la mobilisation des investisseurs étrangers en faveur du développement du Tchad et l'organisation de la foire économique CEEAC-Union Européenne- CEEAC et Cameroun-Tchad-Cameroun.

Article 2^{ème} : Du but de la Convention de Partenariat (CP)

Le **CODECAM**, après l'expérience des trois éditions de Missions économiques de la CEEAC à Bruxelles et la première édition de la conférence internationale pour la promotion des PME

et des investissements, entend pérenniser ces rendez-vous économiques et d'affaires comme plate-forme de coopération, d'échanges d'expériences, du savoir-faire, des produits à travers la promotion des PME et des investissements dans la CEEAC pour faciliter la mise en œuvre du *Programme Régional pour l'Amélioration du Climat des Affaires en Afrique Centrale (PRACAAC) pour l'atteinte de la vision « CEEAC 2025 »* compte tenu de la mondialisation

A cet effet, il rassemble les Gouvernements, opérateurs économiques, porteurs de projets et promoteurs de PME/PMI.

Article 3^{ème} : Des engagements du CODECAM

Le Comité de Développement du Cameroun s'engage à :

- ❖ Rechercher des financements extérieurs pour les projets des membres de l'ONAPET;
- ❖ Mobiliser les investisseurs belges, européens et étrangers vers le Tchad ;
- ❖ Rechercher des partenaires d'affaires au profit des membres de l'ONAPET et porteurs de projets
- ❖ Accompagner l'ONAPET pour la mise en œuvre au Tchad, des centres de formation à l'entrepreneuriat, de coaching d'affaires et du renforcement de capacité ;
- ❖ Mettre en place une banque de données des entreprises de l'ONAPET à la disposition des entreprises belges et européenne, et vice versa ;
- ❖ Mettre en place une banque de données de projets de l'ONAPET à la disposition des investisseurs belges, européens et étrangers,
- ❖ Proposer des mesures susceptibles d'attirer les investisseurs belges, européens et étrangers vers le Tchad ainsi que celles susceptibles d'améliorer la mise en œuvre des codes sectoriels,
- ❖ Organiser chaque année une Mission économique **africaine vers Bruxelles** et une conférence internationale pour la promotion PME et des investissements dans la **CEEAC avec le soutien de l'ONAPET** ;
- ❖ Mobiliser et sensibiliser, les milieux d'affaires, les investisseurs et porteurs de savoir-faire et de la technologie, pour promouvoir le transfert de compétences et les innovations dont l'ONAPET a besoin pour ses membres.
- ❖ Mobiliser la diaspora africaine pour le transfert de la technologie au Tchad.

Article 4^{ème} : Les engagements de l'ONAPET

L'Organisation National Patronale des Entreprises du Tchad s'engage à :

- Mobiliser et sensibiliser les autorités publiques, les milieux d'affaires et porteurs des projets dans le cadre de missions économiques et Conférences.
- Mettre à la disposition du CODECAM, une banque de données des produits des PME de l'ONAPET exportables pour la recherche des importateurs belges, européens et étrangers
- Mettre à la disposition du CODECAM des différents projets des membres pour la promotion et la recherche de financement en Belgique, dans l'UE et à l'étrangers ;
- Faire une large campagne de communication pour la préparation et la réussite de des foires économiques, afin de toucher massivement les acteurs du développement local et rural, les opérateurs économiques et d'encadrement de la jeunesse
- Accompagner et soutenir CODECAM dans l'organisation des foires économiques et Conférences et pour la mise en œuvre des projets et centres de formations.

Article 5^{ème}: De l'organisation des missions économiques

- Le CODECAM joue le rôle d'interface entre les décideurs, choisit les thématiques, en fonction des priorités actualisées et de l'actualité économique internationale ;
- Le CODECAM accompagne les participants dans toutes les procédures et démarches, choisit les sites et les installations des déroulements des événements ;
- L'ONAPET appuie ces efforts à chaque fois que le CODECAM exprime le besoin;

Article 6^{ème}: De la participation

- Le CODECAM et l'ONAPET veillent à la sélection des participants, des structures et des projets, conformément aux normes et attentes prédéfinies,
- Le CODECAM et l'ONAPET s'assurent que les participants possèdent déjà des structures opérationnelles, qui n'ont besoin que d'être viabilisées ou de croître techniquement, financièrement ou en appui conseil

Article 7^{ème}: Du règlement des conflits

- Les parties procèdent par des voies de négociation à l'amiable. Au cas échéant, on peut faire recours aux médiations.
- Mais en cas de manquements graves, et après l'épuisement des voies sus-évoquées, l'une des parties peut faire recours aux tribunaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 8^{ème}: De la durée de la CP.

- La présente Convention de Partenariat a une durée de 5 ans. Il peut être renouvelé par tacite reconduction, au cas où les deux parties n'ont pas d'objection à cela.

Article 9^{ème}: Des amendements et Avenants.

- En cas d'erreur d'appréciation ou des évolutions économiques, politiques ou diplomatiques, non conformes à l'application des articles de cette CP. Des amendements peuvent y être proposés lors de la reconduction de la CP, c'est-à-dire tous les cinq ans.
- Des Avenants peuvent être adoptés comme des annexes à cette CP.

Article 10^{ème}: De l'entrée en vigueur.

La présente Convention de Partenariat entrera en vigueur dès la date de sa signature par les parties prenantes.

Article 11^{ème} : De la domiciliation des parties

Pour toutes correspondances, requête, ou communication de documents relatives à la présente convention, les parties élisent domicile à:

Pour
le **Comité de Développement
du Cameroun (CODECAM)**
Siège social: BP 3357 Yaoundé – Cameroun
Tél : +237 673 81 13 57 / 6 98 98 70 61
Bureau UE / Belgique :
Burg. Mayeurlaan 82 /11, B-8500 Kortrijk
Tél : +32 474 98 47 20 / +32 471 75 70 95
E-mail: info@codecam.be ;
victorkakmeni214@hotmail.com
Site web : www.codecam.be

Pour
**l'Organisation Nationale Patronale des
Entreprises du Tchad (ONAPET),**
BP.4327 – N'Djamena – Tchad
Tél : +235 63 00 72 35 / +235 62 62 29 08
/ 95 85 95 99
E-mail : josuemadjitoloum@yahoo.fr
onapet@gmail.com
site web : www.onapet.org

Fait à Douala au Cameroun le 01 août 2018

Pour le **Comité de Développement du
Cameroun (CODECAM),**



Monsieur **Victor KAKMENI**
Président du Conseil d'Administration

Pour L'**Organisation Nationale Patronale des
Entreprises du Tchad (ONAPET),**



Monsieur **Josué MADJITLOUM,**
Président du Conseil d'Administration

PROCHAINS EVENEMENTS

AGENDAS :

1. Mission économique africaine à Bruxelles du **23 au 26 Octobre 2018**

Thème : « *Promotion des investissements et opportunités d'affaires en Afrique* ».

2. Conférence Internationale pour la Promotion des PME et des Investissements dans la CEEAC 2ème édition du **07 au 08 Mai 2019** à **Ndjamena au Tchad.**

Thème centrale : « *Promotion des PME agricoles comme levier pour l'émergence africaine* ».

Pour plus d'infos
www.codecam.be

Quelques photos de la Conférence Internationale de Douala



















Visite guidée du Port de Kribi







Le Secrétariat Général

Réf. N° 685 CEEAC/SG/DIPEM/DPMCI/les/18

Libreville, le 18 Juillet 2018.

Objet : Participation de la CEEAC à la Conférence internationale pour la promotion des PME et de l'investissement dans la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale, du 31 Juillet au 03 Août 2018 à Douala, Cameroun.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre correspondance référencée N° 0696/2018/CODECAM/SE/DGC du 10 Juillet 2018, par laquelle vous invitez la CEEAC à prendre part à la Conférence internationale pour la promotion des PME et de l'investissement dans la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale et vous en remercie.

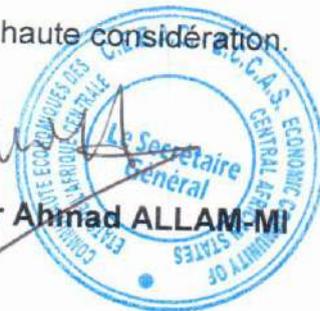
A cet effet, le Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) vous confirme sa participation et vous informe que notre institution sera représentée par : Mme **Léa-Elisabeth SICKOUT CROZON-CAZIN**, Expert Promotion du Commerce et Secteur Privé.

Les coordonnées de l'intéressée sont les suivantes :
Madame Léa-Elisabeth SICKOUT CROZON-CAZIN
Email : les.crozoncazin@gmail.com
Tél : +241 06 94 52 52

Tout en vous réitérant nos remerciements.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'assurance de ma haute considération.

Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI



Monsieur KAKMENI Victor
Président du Conseil d'Administration du
Comité de Développement du Cameroun (CODECAM)
Siège social: Carrefour Régie BP: 3357
Yaoundé - Cameroun-

CHAMBRE DE COMMERCE
D'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ARTISANAT

B.P. 4011 - DOUALA

Tél. : 233.426.787/233.429.881 - FAX : 233.425.596

Courriel : siege@ccima.cm

Site web : www.ccima.cm



CHAMBER OF COMMERCE
INDUSTRY MINES
AND CRAFTS

P.O.Box 4011 - DOUALA

Tel. : 233.426.787/233.429.881 - FAX : 233.425.596

Courriel: siege@ccima.cm

Site web: www.ccima.cm

N° _____ /CCIMA/SG/DPC/DAPC/SAIOA/BIOPA

Douala

20 JUL 2018

LE PRESIDENT

A Monsieur KAKMENI Victor
Président du Conseil d'Administration
du Comité de Développement du Cameroun
(CODECAM)
Email : kakmeniv@codecam.be

YAOUNDE

V/Réf. : N° 0684 /2018/CODECAM/SE/DGC

Objet : Lettre d'invitation et d'offre de Partenaire
pour l'organisation de la conférence internationale
pour la promotion des PME et d'investissement dans la CEEAC
qui aura lieu du 31 juillet au 03 août 2018 à Douala
et de la Mission Economique Africaine
qui aura lieu du 23 au 26 octobre 2018 à Bruxelles en Belgique.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre correspondance en date du 08 juillet 2018 dont les références et l'objet sont repris ci-dessus en marge.

Y faisant suite, nous vous informons par la présente que nous procédons dès à présent à une large sensibilisation auprès de nos ressortissants en général et de nos membres en particulier de ces importants évènements pour leur éventuelle participation.

Aussi, nous avons demandé à ceux qui seraient intéressés par ces importants évènements, de bien vouloir vous contacter directement à l'adresse indiquée.

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Président du Conseil d'Administration**, à l'assurance de notre parfaite considération.



Pour le Président
P.O. Le Secrétaire Général

Halidou Bello

Date limite d'inscription 10 septembre 2018

À PROPOS DE LA MISSION

BUTS

Elle a pour but de renforcer la coopération commerciale et économique gagnant-gagnant entre L'Union Africaine et L'Union Européenne, de dynamiser le développement des affaires et des investissements en Afrique.

La mission économique est multisectorielle

Mardi 23 octobre 2018

- Matinée : accueil des participants à l'aéroport Zaventem et installation
- Après midi : tourisme (visite guidée du parlement européen, à la découverte de Bruxelles)

Du mercredi 24 au jeudi 25 octobre 2018

- Cérémonie solennelle d'ouverture
- Présentation des opportunités d'investissement et d'affaires en Afrique;
- Présentation des entreprises
- L'espace d'exposition
- Les B2B, B2G, G2G se dérouleront du mercredi à jeudi de 10h à 17h
- Cérémonie de clôture

Vendredi 26 octobre 2018

- Journée 10h00 : visite d'entreprise
- Soirée 19h00 : soirée de gala (dégustation de la gastronomie africaine, prestation artistique et démonstration de la danse traditionnelle africaine).

ORGANISÉ PAR CODECAM



*Une organisation belgo
Camerounaise de la
société civile
sans but lucratif
et apolitique
en partenariat
avec la Communauté
Économique des États de
l'Afrique Centrale (CEEAC)*



[Www.codecam.be](http://www.codecam.be)

Tél : Belgique-Europe : +32 474 98 47 20
+32 488 68 31 22
+32 471 75 70 95

Cameroun, Douala : +237 678 01 35 35
+237 698 98 70 61
+237 654 16 90 10
+237 656 08 09 09

Yaoundé : +237 673 81 13 57
+237 677 62 37 05



Plus d'info et inscription :
[Email : info@codecam.be](mailto:info@codecam.be)

MISSION ÉCONOMIQUE AFRICAINNE À BRUXELLES



Du 23 au 26 octobre 2018



À KRAAINEMEVENTS

Adresse : Arthur Dezangrélaan 111
1950 Kraainem

[Www.kraainemevents.be](http://www.kraainemevents.be)

VERS UNE AFRIQUE INNOVENTE

« ensemble nous pouvons »



A PROPOS DU CODECAM

Le Comité du Développement du Cameroun (CODECAM) est une plate forme international de consultants, d'experts, de responsable d'entreprises de différents secteurs et de différents pays. Grâce à la double culture nord - sud, c'est-à - dire africaine et occidentale, ainsi que la connaissance de ses marchés par les membres dirigeants, il présente les opportunités d'investissement et d'affaires en Afrique, dans L'Union Européenne et apporte son accompagnement aux entreprises qui souhaitent :

- se développer à l'internationale,
- nouer des contacts d'affaires,
- rechercher des financements,
- créer des partenariats inter-entrepris,
- représenter des entreprises étrangères (succursales, représentation, import-export)
- organiser des foires économiques,
- participer à des forums, des conférences, des rencontres d'affaires internationales dans différents secteurs.
- assurer les suivis des contacts créés jusqu'à la concrétisation des affaires gagnant-gagnant.



À PROPOS DE L'UNION AFRICAINE

Fondée officiellement en juillet 2002 à Durban en Afrique du sud à la Suite d'une décision prise en septembre 1999 par son prédécesseur, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), visant à créer une nouvelle organisation continentale qui poursuivrait son travail, L'Union africaine s'étend sur une superficie de 29 922 059km² et peuplée de 967 810 000 habitants en 2011. elle est composée de 55 pays membres.

Sa vision est de : bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale. L'Agenda 2063, que la conférence des chefs d'état et de gouvernement de l'UA a officiellement adopté en 2015, présente une nouvelle vision et feuille de route collective pour bâtir une Afrique prospère et unie fondée sur des valeurs partagées et un destin commun.

Ses buts sont d'œuvrer à la promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et du développement à travers l'Afrique, surtout par l'augmentation des investissements extérieurs par l'intermédiaire du programme du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Ce programme considère que la paix et la démocratie sont des préalables indispensable au développement durable.



OBJECTIF GENERAL

Il porte sur la sensibilisation et la mobilisation des investisseurs en faveur de l'Afrique à fin de lutter efficacement contre le chômage des jeunes, la pauvreté et l'immigration clandestine

LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

Ils consistent à :

- 1) présenter les opportunités d'investissements et d'affaires en Afrique;
- 2) Présenter les incitations à l'investissement, les cadres juridiques et les réglementations;
- 3) Promouvoir les mécanismes de financements
- 4) Conclure les conventions de partenariat et d'investissement

RESULTATS

- 1) les opportunités d'investissement et d'affaires en Afrique sont connues et vulgarisées;
- 2) les incitations à l'investissement, les cadres juridiques et les réglementations sont connues et vulgarisées;
- 3) les opportunités de financements sont connues;
- 4) des conventions de partenariats et d'investissement sont signées

À PROPOS DE BRUXELLES

Bruxelles est la capitale de L'Union Européenne et héberge les plus importantes institutions de l'UE. Elle est également la capitale des grandes affaires et constitue une ville multiculturelle et internationale. Bruxelles est aussi une Région appelée Région bruxelloise avec un gouvernement. Elle est également la capitale de la Belgique et la Belgique est réputée pour sa grande expérience dans les domaines agricoles et agro industriels, des énergies renouvelables et de la santé.

En plus de ses atouts, la Belgique, abrite le deuxième grand port de l'Europe (port d'Anvers), son enseignement est le quinzième système éducatif le plus performant du monde et le commerce international représente près de 70% du PIB.